

AFFILIATIONS & ADHESIONS 2026 / 2027 - 2027

AFFILIATIONS

L'affiliation est annuelle. Elle prend effet à la date de validation par la Fédération à condition d'être accompagnée par la prise de **6 licences minimum** (article 16 alinéa 3 du Règlement Intérieur FSGT). L'abonnement à la revue Sport et Plein Air (SPA) est inclus dans l'affiliation.

CATEGORIES		
Catégorie 1	82,00 €	
Catégorie 2	156,00 €	
Catégorie 3	480,00 €	

ADHESIONS 2026/2027 - 2027

COTISATIONS ANNUELLES	Sans assurance IA	Avec assurance IA
Adulte - 18 ans et + (né-e en 2008 et avant)	38,15 €	42,35 €
Jeune - entre 13 et 17 ans (né-e entre 2009 et 2013)	30,90 €	35,10 €
Enfant - 12 ans et moins (né-e en 2014 et après)	19,80 €	24,00 €

ASSURANCE Individuelle accident + Assistance et rapatriement : **4.20 €**

Pour les personnes ne pratiquant aucune activité physique et sportive (Carte sans assurances)

Carte non pratiquant-e (carte de soutien sans assurances)	12,55 €	
---	---------	--

Cartes Accueil et Découverte (avec assurance Responsabilité civile, Individuelle accident & Assistance et rapatriement)

4 Mois tous sports Adulte : 18 ans et +	20,60 €	
4 Mois tous sports Jeune : 13 à 17 ans	17,45 €	
4 Mois tous sports Enfant : 0 à 12 ans	12,90 €	
Carte Initiative Populaire (CIP)	4,05 €	

Les Cartes 4 mois et Initiative Populaire (CIP), ne sont pas des licences. Ce sont des cartes accueil et découverte qui permettent à des non-licenciés de découvrir la FSGT au cours d'initiatives organisées, soit par la FSGT, soit par des clubs affiliés. Ces cartes ne sont pas utilisables pour des compétitions donnant lieu à classement-s, à titre-s, et/ou donnant accès à des championnats de niveaux départemental, régional, national ou international.

Leurs modalités de délivrance et d'utilisation sont sous la responsabilité du Comité FSGT. La Carte 4 mois est valable de date à date. La Carte Initiative Populaire (CIP) est valable de un à trois jours consécutifs, même en semaine. Dans la saison, la CIP ne pourra être délivrée que trois fois au maximum à la même personne.

LICENCE FAMILIALE OMNISPORT 2026/2027 – 2027

Extrait des modalités conventionnelles

La licence familiale omnisports vise à promouvoir et développer la pratique des activités physiques, sportives et artistiques en famille, dans le cadre d'activités proposées par le club/association signataire et la FSGT. Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toutes formes d'activités pratiquées de façon individuelle.

La licence familiale omnisports concerne trois formes de pratiques au choix :

- 1- Les parents et le-s enfant-s sont ensemble dans l'activité
- 2- Les parents sont les animateurs de l'activité de leur-s enfant-s
- 3- Les deux formes à la fois

La signature préalable d'une convention entre l'association, le comité et la fédération est obligatoire (à défaut la demande d'affiliation ne sera pas validée). Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial. Une licence nominative est délivrée à chaque membre de la famille pour l'ensemble du groupe familial. Les enfants du groupe familial concernés par la licence familiale omnisports sont ceux âgés de 0 à 12 ans inclus.

La facturation aux comités suivra les mêmes règles que pour les autres formes d'adhésions.

COTISATION : Type de famille	Sans assurance IA	Avec assurance IA
F2 : 2 personnes	42,70 €	51,10 €
F3 : 3 personnes	52,10 €	64,70 €
F4 : 4 personnes	60,70 €	77,50 €
F5 : 5 personnes	66,80 €	87,80 €
F6 : 6 personnes et +	76,00 €	101,20 €